

Conditions générales de vente aux professionnels – SOLMUR

Date d'entrée en vigueur : 01^{er} juin 2025

La société SOLMUR (ci-après « SOLMUR » ou « le Vendeur ») est une société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 570 502 450, dont le siège social est situé 296 avenue des Hauts de Grigneux – 76 420 Bihorel.

SOLMUR est une société spécialisée dans la vente de peinture, revêtement de sol, carrelage et salle de bain, outillage et produits de mise en œuvre, revêtement mural et accessoires. Les coordonnées de la société sont les suivantes : Tél : 05 16 60 80 33 (appel non surtaxé) ; Email : relationclient@decoralliance.net – Site web : www.solmur.fr.

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») sont applicables aux ventes de produits réalisées par SOLMUR auprès de tout client ayant la qualité de professionnel (ci-après le « Client »), en France Métropolitaine. On entend par « professionnel » toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel. Les CGV en vigueur sont consultables sur demande à l'accueil du magasin ou auprès d'un conseiller de vente. Elles sont, en outre, communiquées au Client, par tout moyen, pour validation lors de son ouverture de compte, ou à l'occasion d'une commande, notamment si la version préalablement acceptée par le Client a été modifiée. Avant toute commande, le Client est invité à lire attentivement les CGV. Toute commande passée par un Client emporte acceptation sans réserve des CGV en vigueur par ce dernier.

SOLMUR se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la passation de commande.

2. Relation contractuelle

La relation contractuelle entre SOLMUR et le Client (ensemble les « parties ») est régie pour chaque commande validée dans les conditions des présentes, par les présentes CGV et le devis validé par le Client le cas échéant (ensemble le « contrat »).

On entend par « devis » l'offre commerciale de SOLMUR comprenant les conditions particulières applicables à une commande donnée (désignation des produits, quantité, prix, modalités de règlement, mode de livraison, etc.). En cas de contradiction entre le devis et les présentes CGV, le devis prévaut.

La relation contractuelle entre les parties est régie par le contrat à l'exclusion de tout autre document tel que les conditions générales d'achat du Client ou tout autre document émanant du Client (bon de commande ou autres) ou de SOLMUR (documents publicitaires, brochures, catalogues, tarifs, etc.).

3. Commandes

3.1. Crédit et informations

Avant toute première commande, SOLMUR sollicitera le Client pour qu'il procède à une ouverture de « compte client ». A cette occasion, le Client devra fournir certains renseignements (KBIS de moins de 3 mois, N°RCS, APE, Code TVA, RIB, adresse de livraison, adresse de facturation, etc.). Le Client s'engage à fournir des informations sincères et véritables dans ce cadre, et à informer SOLMUR dans les plus brefs délais si ces informations venaient à être modifiées. SOLMUR ne saurait être tenue responsable des éventuelles inexécutions résultant de la communication d'informations fausses ou non-sincères, ou de l'absence de notification d'une mise à jour de ces informations par le Client. A l'occasion de l'ouverture de son compte client, le Client sera invité à signer les CGV ainsi qu'une fiche d'ouverture de compte reprenant les informations du Client et les éventuelles modalités de facturation et de paiement convenues entre les parties.

Aucune commande ne sera acceptée pour les Clients n'ayant pas ouvert un compte client dans les conditions précitées.

Toute personne qui procède à une ouverture de compte ou passe commande auprès de SOLMUR est réputée disposer de la capacité juridique et disposer de tous pouvoirs pour engager contractuellement le Client.

SOLMUR peut refuser une ouverture de compte pour tout motif légitime tel que : non-transmission des documents et informations demandées, incident de paiement passé ou litige pendant avec le Client, insolvabilité du Client, etc.

3.2. Passation de la commande

Le Client peut passer commande au comptoir en magasin ou en contactant SOLMUR par l'intermédiaire de l'attaché Technico-commercial ou de l'agence en charge du compte client, dont les coordonnées lui sont communiquées par SOLMUR. En toute hypothèse, le Client doit s'assurer au moment de passer commande que les produits correspondent bien à ses besoins ou à ceux de son client final le cas échéant. Il reconnaît en validant sa commande avoir eu connaissance des caractéristiques essentielles des produits concernés ainsi que de toute information nécessaire à sa prise de décision éclairée. Le client a la possibilité de faire une demande de devis ou de passer directement commande auprès de SOLMUR.

3.2.1. Demande de devis

En cas de demande de devis, SOLMUR remet au Client un devis récapitulant les modalités de la commande. La signature du devis par le Client vaut commande ferme et définitive de sa part aux conditions prévues par les CGV acceptées par ce dernier lors de l'ouverture de compte. A défaut de validation des CGV lors de l'ouverture de compte, ou si les CGV ont été modifiées depuis, les CGV en vigueur seront

communiquées avec le devis par tout moyen et sa signature par le Client emportera de sa part acceptation pleine et sans réserve de la version communiquée. Une fois la commande passée, SOLMUR remet au Client un accusé de réception de commande, soit en main propre soit par email. Sauf stipulation contraire, les devis ont une durée de validité d'un (1) mois.

3.2.2. Commande directe

En l'absence de demande de devis préalable, la commande est passée par le Client directement auprès d'un conseiller de vente. La commande est définitive à compter de la remise au Client de l'accusé de réception de commande (ARC), soit en main propre soit par email, et sera exécutée en application des CGV acceptées par ce dernier lors de l'ouverture de compte. A défaut de validation des CGV lors de l'ouverture de compte, ou si les CGV ont été modifiées depuis, les CGV en vigueur seront communiquées avec l'ARC par tout moyen et la commande sera exécutée conformément à la version ainsi communiquée. Avant de passer commande, le Client est en toute hypothèse invité à consulter les CGV en vigueur en les demandant à l'accueil du magasin ou auprès d'un conseiller de vente.

3.3. Modifications de la commande

Les demandes de modification de commande doivent être formulées par écrit par le Client. En toute hypothèse, elles ne peuvent être prises en considération que si elles sont parvenues avant l'expédition des produits. Aucune commande ne pourra être validée en cas de modifications manuscrites portées par le Client sur le devis et non acceptées par SOLMUR. Les modifications souhaitées et acceptées pourront donner lieu à des modifications tarifaires qui devront être validées par le Client. En toute hypothèse, SOLMUR reste libre de refuser une modification de commande.

3.4. Refus ou invalidation de la commande par SOLMUR

SOLMUR se réserve le droit de refuser ou d'invalider une commande pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où : le Client ne remplit pas les conditions nécessaires pour son ouverture de compte ; il existe un litige en cours avec le Client concernant une commande passée ; le Client est en défaut de paiement d'une commande passée ; le Client a dépassé l'encours autorisé lors de l'ouverture de compte ; la commande n'est pas conforme aux CGV ; le devis ou l'affichage en magasin comprend une erreur (notamment une erreur sur le prix) ; les produits commandés ne sont plus disponibles en stock ; le prix de la commande est inférieur au colisage ; le Client est manifestement insolvable ; etc.

En outre, le Client est informé que la validité de certaines commandes est subordonnée à l'obtention par SOLMUR d'une garantie de paiement de la commande par un organisme d'assurance-crédit en cas de défaillance du Client. En cas de refus de garantie par l'organisme, SOLMUR pourra donc refuser ou invalider la commande.

En cas de refus ou d'invalidation de commande pour motif légitime, SOLMUR remboursera au Client toute somme éventuellement versée par ce dernier au titre de la commande concernée.

3.5. Annulation d'une commande

Toute commande est définitive à compter de la signature du devis par le Client ou de la remise de l'accusé de réception de commande. Toutefois, une commande pourra être annulée :

- en cas de manquement grave ou de manquements répétés d'une partie à l'une de ses obligations contractuelles, ou en cas de manquement à une obligation considérée comme essentielle entre les parties (obligation de paiement du Client notamment), sous réserve d'une mise en demeure préalable d'exécuter l'obligation dans un délai raisonnable ;
- par le Client, en application de toute garantie légale offrant cette faculté ;
- en cas de survenance d'un cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 13 des présentes.

L'annulation de commande donne lieu au remboursement du client, à l'exception de l'acompte éventuellement versé qui n'est remboursable qu'en cas de faute exclusivement imputable à SOLMUR ou en cas d'application de la garantie des vices cachés. Tout remboursement est subordonné à la restitution des produits en l'état le cas échéant.

4. Conditions financières

4.1. Prix

Les produits sont vendus au Tarif Professionnel en vigueur au jour de la commande. Les prix sont disponibles et consultables en magasin ou sur devis. En cas de commande sur devis, les prix sont indiqués en euros et hors taxes sur le devis. Ils sont majorés de la TVA et de toutes autres taxes applicables, ainsi que de tous frais accessoires à la charge du Client (frais de livraison, écocontribution, etc.). Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des produits au jour de la facturation. Les prix indiqués incluent le cas échéant les ristournes et rabais accordés au Client.

4.2. Modalités de paiement

Sauf délai de paiement accordé par SOLMUR, le paiement des produits s'effectue comptant au jour de la commande ou à réception de la facture correspondante. Dans ce cas, SOLMUR ne sera tenu d'exécuter le contrat qu'à compter du complet paiement de la commande.

A défaut, SOLMUR se réserve la possibilité de facturer un acompte dont le montant sera indiqué dans le devis et/ou dans l'accusé de réception de commande le cas échéant. Le solde de la commande est payable à la livraison ou à réception de la facture correspondante. Dans ce cas, SOLMUR ne sera tenu d'exécuter le contrat qu'à compter du complet paiement de l'acompte. Les parties conviennent expressément que dans ce cas les sommes versées constituent un acompte et non des arrhes. L'acompte n'est pas remboursable sauf démonstration d'un manquement contractuel exclusivement imputable à SOLMUR ou en cas d'application de la garantie des vices cachés.

Sauf accord contraire de SOLMUR, les factures émises sont payables à réception et aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Les factures sont envoyées au Client sous forme dématérialisée à l'adresse email indiquée lors de la passation de la commande ou sont remises en main propre au Client lors du retrait en magasin ou en agence. Toute demande d'envoi en format papier fera l'objet de frais supplémentaires d'un montant de 2.50 € HT. En cas de remise d'une facture papier lors du retrait, aucun frais supplémentaire ne s'applique.

Les règlements sont réalisés par l'un des moyens de paiement acceptés par SOLMUR (virement, carte bancaire, espèces, lettre de change relevée). Pour les commandes sur devis, le moyen de paiement convenu est reporté sur le devis.

Pour les Clients déjà en relation commerciale avec SOLMUR et disposant d'un compte client ouvert, la facturation pourra être établie de manière périodique, selon des modalités de paiement convenues au moment de l'ouverture de compte et reportées dans la fiche d'ouverture du compte.

Le respect des modalités et délais de paiement figure parmi les conditions essentielles du contrat.

4.3. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ou l'expiration du délai de paiement convenu. Les pénalités sont égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Le Client devra en outre rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalité ni mise en demeure particulière. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de SOLMUR. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. A défaut de paiement d'une facture échue, les autres factures deviendront immédiatement exigibles, quand bien même elles auraient donné lieu à la remise de lettres de change.

Tout défaut de paiement d'une facture à son échéance pourra entraîner immédiatement et de plein droit la suspension de l'exécution de ses obligations par SOLMUR.

5. Livraison

La délivrance s'entend du transport de la chose vendue en la possession physique ou le contrôle par le Client.

5.1. Retrait des produits en magasin ou agence

Les produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par le Client, à partir du magasin/de

l'agence de SOLMUR. Les produits faisant l'objet d'une commande peuvent également être délivrés dans l'un des magasins de SOLMUR, dont la liste est remise au Client.

Le chargement des Produits achetés en magasin et leur transport par le Client est placé sous la seule responsabilité de celui-ci.

Le Client décide seul du choix du véhicule avec lequel il emporte la marchandise et du respect du code de la route notamment les dispositions relatives aux limites de poids total et de charge à l'essieu.

Le Vendeur ne saurait en aucun cas être tenu de conseiller le Client sur les modalités de chargement, de calage et d'arrimage de sorte que le Client renonce à invoquer à quelque titre que ce soit l'existence d'une telle obligation et à engager sur ce terrain la responsabilité du Vendeur.

5.2. Livraison

Au choix du Client, les produits commandés peuvent être directement livrés au domicile du Client ou à toute autre adresse indiquée lors de la commande en France métropolitaine. Les modalités et conditions de livraison convenues sont indiquées dans le devis et/ou dans l'accusé de réception de commande le cas échéant. SOLMUR se réserve le choix du transporteur le cas échéant.

5.3. Frais

Lorsque le transport est assuré par SOLMUR ou par un tiers, les frais de transport sont à la charge du Client, sauf stipulation contraire expresse, et sont indiqués dans le devis et/ou dans l'accusé de réception de commande le cas échéant.

5.4. Délai de livraison

Sauf stipulation expresse contraire, les délais communiqués par SOLMUR sont donnés à titre indicatif. SOLMUR apporte toutefois ses meilleurs soins pour livrer les produits dans les délais indiqués. Les délais de livraison courrent à compter de la date indiquée sur le devis ou bon de commande ou sur l'accusé de réception de commande le cas échéant. Le respect des délais est toujours sous réserve de la disponibilité des produits chez le fournisseur.

SOLMUR informe le Client de tout retard de livraison et lui communique le cas échéant une nouvelle date ou un nouveau délai de livraison.

En toute hypothèse, le Client est avisé que la livraison dans les délais ne peut intervenir que s'il est à jour de ses obligations, notamment de paiement, envers SOLMUR. Les éventuels retards ne libèrent en aucun cas le client de ses obligations de paiement à bonne date.

En toute hypothèse, aucun manquement ni aucune responsabilité ne pourra être retenu contre SOLMUR en cas de défaut ou de retard de livraison résultant en tout ou partie : d'un manquement du Client à l'un quelconque de ses engagements contractuels ou d'un fait imputable au client ; ou d'évènements en dehors de la maîtrise de SOLMUR (pénurie de matières premières, indisponibilité des produits chez un fournisseur, cas de force majeure, intempéries ou conditions climatiques ne permettant pas la livraison, etc.).

En cas de carence du Client, la livraison est réputée avoir eu lieu aux conditions convenues, avec tous ses effets. Tous les coûts supplémentaires entraînés par un retard non imputable à SOLMUR sont supportés par le Client.

En cas de retrait de commande en magasin ou en agence, le Client s'engage à récupérer les produits à la date ou dans le délai indiqué par SOLMUR. Au-delà de cette date ou de ce délai, tous les risques (dégradation, péremption, obsolescence, etc.) et frais accessoires (frais de stockage, assurance, etc.) seront à la charge du Client. Les commandes non retirées par le Client dans un délai de 45 jours à compter de cette date ou de l'expiration du délai seront facturées dans leur intégralité. En cas de défaut de paiement de la facture, la commande sera résiliée de plein droit dès l'expiration du délai de paiement aux torts exclusifs du Client et SOLMUR conservera toutes sommes versées par le Client au titre de la commande. En cas de paiement, le Client disposera d'un nouveau délai de 45 jours pour retirer sa commande. A défaut, SOLMUR sera libre de recommander ou de détruire les marchandises concernées et le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement. Le Client est expressément informé qu'en cas de dépassement des dates limites d'utilisation optimale dû à un retrait tardif des marchandises, il ne pourra ni obtenir de remboursement ni engager la responsabilité de SOLMUR à quelque titre que ce soit.

5.5. Vérification de la conformité des produits

5.5.1. Transport des produits

En cas de transport des produits chez le Client, ou à toute autre adresse indiquée par ce dernier lors de la commande, le Client doit vérifier la conformité des produits au moment même de la livraison, avant de signer le bon de livraison mis à sa disposition.

En cas de vices apparents ou de non-conformité constatée, le Client doit (1) indiquer immédiatement ses réserves par écrit sur le bon de livraison ; (2) en informer SOLMUR dans les 24 heures de la livraison par tous moyens ; (3) adresser au transporteur tiers, ou à SOLMUR le cas échéant, une confirmation des réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de la livraison, dont copie à SOLMUR.

A défaut de respecter ces dispositions, la livraison sera réputée conforme et aucune contestation ultérieure ne pourra être acceptée par SOLMUR, sans préjudice des garanties légales et/ou commerciales offertes au Client.

5.5.2. Retrait en magasin ou en agence

En cas de retrait des produits en magasin ou en agence, le Client doit vérifier la conformité des produits sur place au moment même de leur mise à disposition. En cas de non-conformité constatée, il doit refuser la livraison en indiquant ses réserves sur le bon de livraison.

A défaut, la livraison sera réputée conforme et aucune contestation ultérieure ne pourra être acceptée par SOLMUR, sans préjudice des garanties légales et/ou commerciales offertes au Client.

6. Risques

Les risques des produits sont transférés au Client dès que ce dernier en prend physiquement possession en cas de retrait en magasin ou en cas de livraison assurée directement par SOLMUR. Lorsque la livraison implique le transport des produits par un tiers, les risques sont transférés au Client dès leur remise au transporteur.

7. Réserve de propriété

SOLMUR se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les produits, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Le Client s'engage à informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, SOLMUR de toute prétention sur lesdits produits de la part de tiers et à s'y opposer. SOLMUR pourra se prévaloir des droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété pour toute créance. Elle pourra, en outre, et après envoi d'une lettre de mise en demeure, faire dresser un inventaire des produits en possession du Client, lequel s'engage à laisser libre accès à ses locaux afin que l'identification des produits soit possible.

8. Reprise de produits

SOLMUR s'engage à reprendre en agence uniquement, les Produits achetés en magasin dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de leur achat, sous réserve de présentation de la facture correspondante.

Pour pouvoir être repris, le Produit devra obligatoirement être dans son emballage d'origine, ne pas avoir été utilisé, être en parfait état de revente. A défaut, SOLMUR sera en droit de refuser la reprise et le remboursement du Produit concerné.

Les produits listés ci-dessous ne pourront faire l'objet d'une reprise :

- Produits sur-mesure ;
- Produits fabriqués sur demande ou selon les spécifications du Client (ex : couleur de peinture...) ;
- Produits comportant la mention « Ni repris, ni échangé » sur la facture ;
- Produits non repris pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou de santé ;
- Produits mélangés et indissociables à d'autres produits.

Dans le cas où le Client retourne le Produit dans les délais et conformément aux conditions indiquées ci-dessus, SOLMUR procèdera au remboursement du Client.

9. Produits sur mesure

Tous les produits fabriqués sur mesure par SOLMUR sont réalisés selon les indications précises fournies par le Client. Le Client est tenu de fournir des informations complètes, exactes et définitives pour la réalisation dudit produit.

En raison des processus artisanaux et techniques impliqués dans la fabrication sur mesure, des écarts mineurs peuvent survenir entre le produit final et les spécifications initiales. Ces écarts, tant qu'ils n'altèrent pas de façon significative la fonctionnalité ou l'apparence générale du produit, ne seront pas considérés comme des non-

conformités.

Étant donné la nature personnalisée de ces produits, aucun retour ou échange ne sera accepté pour des produits fabriqués sur mesure.

10. Garanties

10.1. Vices cachés

SOLMUR est tenue des défauts cachés des produits dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. Il est rappelé que le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil. La garantie des vices cachés est exclue lorsque le Client est un professionnel exerçant une activité de la même spécialité que SOLMUR. Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, le Client doit contacter SOLMUR par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse indiquée en tête des présentes. Les produits sont retournés à SOLMUR en l'état avec leurs accessoires dans un emballage permettant un transport dans de bonnes conditions. Les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

10.2. Garantie commerciale

Outre la garantie des vices cachés, les produits peuvent donner lieu à garantie commerciale (dite « garantie fabricant ») à laquelle SOLMUR n'est pas partie. L'étendue et la durée de cette garantie varie selon les marques et les produits. Les conditions de garantie sont communiquées au Client par tout moyen au plus tard avant la délivrance de la commande le cas échéant.

En toute hypothèse, la garantie comprend uniquement soit le remplacement pur et simple du produit soit le remboursement du produit limité au prix du produit défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnisation. L'application de la garantie est en outre subordonnée à la présentation d'une facture d'achat et au retour des produits aux frais et risques du Client.

10.3. Exclusions de garantie

Toute garantie ou responsabilité de SOLMUR est exclue en cas de dommage résultant : d'un cas de force majeure ; d'une mauvaise installation effectuée par le Client ou un tiers ; d'une utilisation non-conforme des produits aux spécifications techniques ou à leur destination ou d'une utilisation dans des conditions anormales ; de non-respect des dates limites d'utilisation optimale des produits ; de conditions de stockage incompatibles avec la nature du produit ; d'interventions du Client ou de tiers sur les produits (transformation, etc.) ; d'une faute du Client (négligence, défaut d'entretien, etc.) ; de l'usure normale des produits ; d'un accident extérieur.

La garantie ne s'applique notamment pas aux cas : de différences de nuance de couleur ou d'aspect des produits par rapport aux échantillons, nuanciers, brochures, etc., différences provenant de bains, de colisage ou de lots différents (sauf précision expresse du Client à la commande), d'usure ou vieillissement normal des produits, notamment d'évolution de nuance de teinte avec le temps ; de non-respect des règles de mise en œuvre ou d'installation ; de non-respect des règles précisées dans les DTU, bon de garantie, fiche technique, notice d'emploi ou autre document concernant la première mise en

service, l'entretien, l'utilisation, la sûreté ou la sécurité du produit, y compris le matériel mécanisé fourni ou entretenu sous ou hors garantie constructeur, de dégradation ou accident qui proviendrait d'une utilisation anormale ou incorrecte, de tolérances dimensionnelles de la norme AFNOR G 35031.

11. Propriété intellectuelle

Les marques, logos, dessins et signes d'identification figurant sur l'ensemble des documents, catalogues, tarifs, modèles, plans, spécifications, notices techniques, sites internet de SOLMUR demeurent la propriété exclusive de SOLMUR ou celle de ses fournisseurs. Ces éléments sont protégés par les lois françaises relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de leur contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation de ces éléments, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de SOLMUR.

12. Responsabilité

La responsabilité de SOLMUR, toutes causes confondues, est limitée au montant HT de la commande et ne couvre que les dommages prévisibles lors de la conclusion de la Commande et constituant une suite immédiate et directe d'une inexécution des présentes par SOLMUR. Par conséquent, SOLMUR n'est pas responsable des éventuels dommages indirects, tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence des présentes, quand bien même SOLMUR en aurait été préalablement avisé. En toute hypothèse, la responsabilité de SOLMUR ne pourra être retenue, pour quelque cause que ce soit, pour les dommages résultant d'un cas visé à l'article 10.3 des présentes.

Le Client reconnaît que la limitation de responsabilité stipulée ci-dessus opère entre les parties une répartition raisonnable des risques et des responsabilités au regard du contexte et des conditions des présentes. La présente limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive.

13. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'autre de tout manquement à ses obligations si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil. Sont qualifiés de cas de force majeure les événements suivants, sans que cette liste ne soit limitative : actes de guerre, actes de terrorisme, émeutes, conflits du travail, grèves internes et externes, lock-out, catastrophes naturelles ou sanitaires, pandémie, incendie, dégâts des eaux, foudre, restrictions légales ou gouvernementales, actes d'autorités administratives, gouvernementales et judiciaires non imputables à une faute de la partie défaillante, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau internet ou de tous réseaux de communication. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil. La résolution de plein droit pour force majeure ne pourra

avoir lieu que trente (30) jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

14. Assurance

Chaque partie déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour toutes les conséquences du contrat. Chaque partie s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée du Contrat et à en apporter la preuve sur demande de l'autre partie.

15. Eco-organisme - Identifiant unique (IDU)

SOLMUR est adhérent de l'éco-organisme Valdelia pour la gestion des déchets relevant de la catégorie produits et matériaux de construction du secteur du Bâtiment (PMCB). L'identifiant unique (IDU) de SOLMUR délivré en application de l'article L541-10-13 du Code de l'environnement est : FR333360_04AYJV .

16. Reprise de produits usagés

Conformément à l'article L. 541-10-8-I du Code de l'environnement, en cas de vente, SOLMUR propose de reprendre gratuitement en agence certains produits usagés acquis auprès du Vendeur dont le Client se défait, dans la limite de la quantité et du type de produit vendu ou des produits qu'il remplace.

Les produits usagés visés appartiennent aux catégories suivantes :

- Les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment destinés aux ménages ou aux professionnels, pour les magasins avec surface de vente dédiée à ces produits d'au moins 4000 m² (Agence de Bihorel concernée uniquement).
- Contenus et contenants de produits chimiques pour les magasins avec surface de vente dédiée à ces produits d'au moins 200 m².

En toutes hypothèses, le produit rapporté doit être en état de propreté et doit pouvoir être manipulé sans danger. Conformément à l'article R 541-164 du Code de l'environnement, le personnel de l'agence concernée se réserve la possibilité de refuser la reprise du produit si son état risque de porter atteinte à sa sécurité ou à sa santé.

17. Données personnelles et Bloctel

SOLMUR s'engage à respecter les obligations légales qui lui incombent au titre de la protection des données personnelles, notamment au regard du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

SOLMUR pourra être amené à traiter des données à caractère personnel du Client dans le cadre de la relation commerciale avec ce dernier, en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD. Les informations relatives à ces traitements figurent dans la politique de confidentialité de SOLMUR accessibles dans la rubrique « politique de confidentialité » du site internet www.solmur.fr.

Conformément aux dispositions de l'article L.223-1 du Code de la consommation, le Client a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur

la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL à l'adresse suivante : <https://www.bloctel.gouv.fr>.

18. Référence commerciale

Sauf mention contraire, le Client autorise expressément SOLMUR à utiliser ses marques et autres signes distinctifs à titre de référence commerciale exclusivement, sur ses supports de communication, tels que ses sites internet et réseaux sociaux.

19. Preuve

En application des dispositions de l'article 1366 du Code civil, les fichiers, données, messages et registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de chaque partie seront admis comme preuve des communications et conventions intervenues entre les parties, dans la mesure où la partie dont ils émanent peut-être identifiée et où lesdites communications et conventions sont établies et conservées dans les conditions de nature à en garantir l'intégrité.

20. Non-renonciation

Le fait pour SOLMUR de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

21. Indépendance des clauses

Si une ou plusieurs clauses ou stipulations du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application de la loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres clauses et stipulations conserveront toute leur force et leur validité.

22. Droit applicable – Langue

Le Contrat est régi et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

23. Litiges

En cas de litige ou de contestation de toute nature relatif à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. A défaut d'accord amiable, **LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN SERA SEUL COMPETENT EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE** ou de contestation relative à la formation ou l'exécution du Contrat, à moins que SOLMUR ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement.